**41ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Royaume des Pays-Bas**

(Genève, le 15 novembre 2022)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation des Pays-Bas et la remercie pour la présentation de son rapport national, ainsi que pour les efforts déployés pour la mise œuvre de recommandations du 3ème cycle de l’EPU. Nous notons avec appréciation particulière l’établissement du plan d’action pour la sécurité des personnes LGBTI 2019-2022.

Sur base de nos priorités au Conseil des droits de l’homme, ma délégation invite à accepter les recommandations suivantes:

1. Ratifier, dans les meilleurs délais les protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à la Convention relative aux droits de l’enfant établissant une procédure de présentation de communications, ainsi que de retirer la déclaration limitant l’application territoriale du Protocole facultatif à sa seule partie européenne et de garantir son applicabilité dans l’ensemble du pays, y compris la partie caribéenne.
2. Relever l’âge de la responsabilité pénale à 14 ans au moins et réviser la législation en vigueur pour garantir l’application de son système de justice pour enfants à tous les mineurs de moins de 18 ans.
3. Prendre des mesures pour réduire des formes non-nécessaires de régistration de genre, en abrogeant l’indication de genre sur les cartes d’identité.

Nous souhaitons plein succès aux Pays-Bas dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[214 mots / Temps de parole : 1min10sec ; n.73 ; 15.11.22 après-midi]*